

SATIGRIMPE 2026

Présentation :

Satigrimpe est une compétition régionale d'escalade pour les enfants de 7 à 16 ans (2010-2019) qui se déroulera le **dimanche 3 mai 2026** de 9h à 17h à la salle polyvalente de Satigny (Rampe de Chouilly 17, 1242 Satigny).

Cet événement organisé par la section escalade de l'association Gym Mandement vise à promouvoir la pratique de l'escalade et de permettre aux jeunes amateurs/trices d'escalade peu ou très expérimentés de se rencontrer et de grimper dans un cadre compétitif et dans la bonne humeur.

Pour cette édition 2026 la grimpeuse Katherine Choong nous fait l'honneur d'être la marraine de Satigrimpe. Elle sera présente lors de l'événement et présentera son dernier film **ZAHIR**.

Résumé :

Cette compétition se déroule selon le format d'une épreuve de difficulté sur le mur communal d'une hauteur de 7.5 m. Pour la compétition de nouvelles voies seront ouvertes, disposant à mi-parcours d'une « zone ». Les participants sont répartis en 5 catégories, U9, U11, U13, U15 & U17. Les catégories U9; U11 concourront le matin tandis que les catégories U13 à U17 s'affronteront l'après-midi. Chaque participant devra effectuer 4 voies de qualifications. La grimpe se fait en moulinette pour toutes les catégories. À chaque chute l'assureur redescend le grimpeur pour un nouvel essai depuis le sol. Le nombre d'essais est illimité mais le temps de passage est limité. Un assureur est attribué à chaque voie. L'assurage et l'arbitrage sont opérés par le staff de gym mandement. Les 6 premiers de chaque catégorie sont sélectionnés pour la finale.



Déroulement de la compétition:

Les qualifications:

À leur arrivée sur le site, au stand d'accueil les participants recevront une fiche de qualification avec le numéro des voies à réaliser, ainsi que leur dossard. La durée des qualifications est de 2 h. Le nombre d'essais est illimité mais le temps de passage est limité à 5 minutes par voie. À chaque essai l'arbitre note l'essai et s'il y a un top (dernière prise atteinte avec les deux mains) ou une zone (prise intermédiaire marquée "Zone" atteinte).

Exemple de fiche de qualification

U9	Katherine Choong	Dossard: 001		
N°Voie	Nb d'essai	Zone (1 pt)	Top (3 pts)	Temps de passage
1		☐	☐	
2		☐	☐	
3		☐	☐	
4		☐	☐	
				Total :

Une voie achevée (top) remporte 3 points, la « zone » atteinte remporte 1 point. Afin de départager les participants, un classement est élaboré comme suit :

- Nombre de points
- Nombre d'essais

Les 6 premiers de chaque catégorie sont sélectionnés pour la finale. En cas d'ex aequo le chef arbitre peut autoriser une finale à 7. S'il y a plusieurs ex aequo, le chef arbitre peut ajouter une voie de qualification supplémentaire.

Utilisation de fiche de qualification:

Les participants sont responsables de leur fiche de qualification (FQ). Avant chaque voie, le participant transmet sa FQ à l'arbitre de la voie afin que celui-ci puisse noter les points. Seuls les arbitres peuvent écrire sur la FQ. À la fin de l'essai l'arbitre rend la FQ au participant afin que ce dernier puisse se rendre à la voie suivante. À la fin des 4 voies de qualification, le participant ira déposer sa fiche de qualification dans l'urne prévue. Toutes fiches de qualifications non rendues ou illisibles éliminent le participant.

La finale :

Par catégorie, les 6 qualifiés disposent d'une période d'observation de la voie de 3 minutes. Lors de la période d'observation les grimpeurs peuvent toucher les prises à condition qu'un pied reste au sol. Ils peuvent échanger entre eux, prendre des notes manuscrites mais en aucun cas des photos. A la suite de quoi ils regagneront l'isoloir puis seront appelés individuellement à passer sur le mur. Aucun accompagnant n'est autorisé à approcher les grimpeurs durant la phase finale.

Le temps de passage est de 3 minutes, le nombre d'essais est illimité, le temps est pris en compte. Le candidat qui atteindra la prise la plus haute de la voie, avec le moins d'essai et le plus rapidement possible, gagnera. Afin de départager les participants, un classement est élaboré comme suit :

- Plus haute prise atteinte
- Nombre d'essai
- Chronomètre

En cas d'égalité le chef arbitre peut demander une superfinale.

Pour participer :

- Se préinscrire via le formulaire en ligne ci-dessous d'ici **le 26 avril 2026.**
- Possibilité de s'inscrire sur place le jour du concours en fonction des places disponibles (sans garantie)
- Payer les frais d'inscription de 25 CHF le jour J et présenter une pièce d'identité
- **Attention : chaque participant doit venir avec ses chaussons d'escalade et un baudrier en bon état.**

Formulaire de pré-inscription en ligne (obligatoire) – Délai le 26 avril 2026:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeadsm4fE-LqAOnn9Aq1N9Vryaf6sB1PbY6uquo2-dlZDfVnQ/viewform?usp=header>

Pour nous contacter: veuillez nous envoyer un email à satigrimpe@gym-mandement.ch

Droit à l'image :

Dans le cadre de l'événement SatiGrimpe, des photos et vidéos seront réalisées par un photographe officiel. Ces images pourront être utilisées par les organisateurs pour illustrer l'événement sur le site internet, les réseaux sociaux, ainsi que dans les supports de communication de SatiGrimpe et de ses partenaires.

En inscrivant mon enfant à l'événement, j'autorise l'utilisation de ces images à des fins de communication non commerciale.

Planning de l'événement (sujet à modifications):

8h00-9h00 : Les participants des catégories U9, U11 se présentent au stand d'accueil afin de s'acquitter des frais de participation (25 CHF) et recevoir leur dossard ainsi que la fiche de qualification.

8h45-9h00 : Échauffement collectif (facultatif), explication aux enfants et présentation des voies

9h00-11h00 : Qualification des catégories U9, U11.

9h00-11h00 : Défis challenges ouverts

11h00-12h00 : Finale des catégories U9 et U11.

12h00-12h30 : Podium, remise des trophées et remise des prix-challenges pour les U9, U11.

12h30-14h00 : Intervention de Katherine Choong, présentation du film Zahir

12h00-14h00 : Les participants des catégories U13, U15 & U17 se présentent au stand d'accueil afin de s'acquitter des frais de participation (25 CHF) et recevoir leur dossard ainsi que la fiche de qualification.

14h00-16h00 : Qualification des catégories U13, U15, U17.

14h00-16h00 : Défis challenges ouverts

16h00-16h30 : Finale des catégories U13, U15, U17.

16h30 : Podium, remise des trophées et remise des prix challenges U13, U15, U17.

17h00: Fin de l'évènement

Règlement :

1. Définitions

1.1 Jury

Le jury est composé du chef arbitre et de l'ensemble des arbitres désignés pour le contrôle du passage de chaque participant. Le chef arbitre fonctionne comme président du jury et a le pouvoir de décider en cas de litige.

1.2 Équipe d'arbitrage

Tout·e·s les arbitres

1.3 Genre de compétition:

La compétition de difficulté est définie comme un concours exécuté en moulINETTE, depuis le bas et avec assurage par la corde. Durant la phase de qualification, le classement est déterminé par le nombre de points des participants (zone atteinte= 1 pt ; voie achevée = 3pts). En cas d'ex aequo, le jury prend en compte le nombre d'essais, pour décider du classement. Lors de la phase finale, le classement est déterminé par la prise la plus haute atteinte par les participants. En cas d'ex aequo, le jury prend en compte le nombre d'essais, puis le chronomètre pour décider du classement.

2. Participation, catégories, quotas et attribution des points

2.1 Sont autorisés à participer

Tout·e participant·e âgé·e entre 7 et 16 ans (2010-2019).

2.2 Catégories

Les catégories sont établies en fonction de l'année de naissance comme suit:

- U9 : 2019-2018, 7 & 8 ans
- U11 : 2017-2016, 9 & 10 ans
- U13 : 2015-2014, 11 & 12 ans
- U15 : 2013-2012, 13 & 14 ans
- U17 : 2011-2010, 15 & 16 ans

2.3 Le départ dans une autre catégorie que celle définie par l'année de naissance n'est pas admis, sauf exceptions définies dans les points 2.4 et 2.5.

2.4 Si une catégorie n'est pas représentée, ses participant·e·s prendront le départ dans la catégorie supérieure.

2.5 Sur recommandation écrite du corps des entraîneurs·euses, les athlètes particulièrement doué(e)s d'un point de vue sportif peuvent être classés(e)s dans des catégories supérieures.

2.6 Ordre de départ:

Les qualifications: La durée des qualifications est de 2h. Il n'y a pas d'ordre de départ. Les participants passent librement lorsqu'une voie est disponible.

Finales: l'ordre de départ des finales est établi en fonction du classement, en commençant par le dernier du classement des qualifications. Le premier du classement des qualifications passe ainsi à la fin.

3. Mur d'escalade

3.1 La compétition se déroule sur une structure artificielle constituée de prises artificielles uniquement.

3.2 Ni les bords latéraux du mur d'escalade, ni le bord supérieur ne peuvent être utilisés pour l'escalade.

3.3 La ou les prises de départ sont balisées par des bandes adhésives de couleur. Les prises considérées comme zone sont balisées par des bandes adhésives de couleur. La prise finale est celle de la voie située la plus haute sur le mur. Elle doit être tenue à deux mains pendant trois secondes pour valider la réussite complète de la voie.

3.4 Les voies sont définies par la couleur des prises. Si deux voies sont situées l'une proche de l'autre, le participant ne peut en aucun cas utiliser une prise d'une couleur différente de celle de sa voie, sous peine d'être redescendu par l'assureur par décision de l'arbitre pour recommencer un nouvel essai. Dans ce cas, l'essai est comptabilisé pour le classement. Les participants n'ont pas le droit d'utiliser les plaquettes fixées sur le mur pour s'aider de quelque manière, sous peine d'être redescendus par l'assureur par décision de l'arbitre pour recommencer un nouvel essai.

Les volumes situés dans une voie et pouvant être d'une couleur différente des prises d'escalade font exception et peuvent être utilisés par les participants.

4. Sécurité

4.1 Chaque voie doit être tracée de sorte qu'en cas de chute, personne ne subisse de blessure, ne blesse ni ne dérange d'autres personnes (par exemple en cas de pendule).

4.2 Avant la compétition, le jury doit examiner les aspects suivants pour chaque voie: mousqueton sécurisé, dispositifs d'assurage, cordes à disposition, état et position du baudrier des participants et relais.

4.3 Les dossards doivent être portés bien en évidence, attachés sur le dos du grimpeur. Les logos et écritures ne doivent pas être couverts.

4.4 Chaque corde d'escalade doit être maniée par une personne qui assure. La personne qui assure doit vérifier que le mousqueton est correctement attaché sur le pontet du baudrier du participant et à la corde (via un double nœud de huit). L'assureur doit accorder la plus grande attention à tout moment durant une tentative d'escalade afin de garantir que pendant la suite de l'escalade:

- a. Les possibilités de mouvement du ou de la participante ne soient pas gênées par une corde trop tendue;
- b. L'excédent de corde soit immédiatement retendu;
- c. Chaque chute est stoppée de manière sûre. Tous les dispositifs de sécurité utilisés en compétition doivent être examinés par la présidence du jury.

4.5 La personne qui assure doit laisser suffisamment de mou à tout moment. Chaque tirage de corde peut être considéré comme entrave ou aide extérieure du ou de la participante et être jugé comme incident technique par le jury (c.f 8.5).

4.6 Lors de la compétition, tous les grimpeurs quittent immédiatement la zone de compétition après leur passage.

4.7 Les membres du jury peuvent en tout temps changer les assureurs qui seraient jugés incompetents.

5. Préparation à la compétition/zone d'isolement

5.1 Toutes les personnes qui prennent part à la finale de la compétition doivent se présenter dans la zone d'isolement au plus tard au moment fixé par le jury. Seules les personnes suivantes ont la permission d'entrer dans la zone d'isolement:

- a. Participants/es à la phase finale
- b. Membres de l'organisation, du jury et de l'équipe d'arbitrage
- c. Autres personnes autorisées par la présidence du jury. Elles sont accompagnées pendant tout leur séjour dans la zone d'isolement par un membre de l'organisation ou de l'équipe d'arbitrage.

5.2 Les participant(e)s ne se rendant pas dans la zone d'isolement avant leur passage pendant la zone de finale sont classés derniers du tour correspondant.

5.3 Pendant le temps passé dans la zone d'isolement, toute communication avec des personnes hors de la zone d'isolement est interdite et sera sanctionnée par une disqualification.

5.4 Les personnes ayant quitté la zone d'isolement sans accompagnement durant une manche de la compétition ne sont plus autorisées à y retourner. Les participant/es achèvent ainsi la compétition et seront classés derniers de la manche concernée.

5.5 Il est interdit de fumer ou de boire de l'alcool sur toute la zone de compétition et d'isolement.

5.6 Les spectateurs ne peuvent en aucun cas s'approcher de la zone d'escalade.

6. Contrôle et surveillance des voies.

6.1 Le jury peut filmer partiellement ou complètement la compétition.

6.2 En cas de protêt ou dans d'autres situations problématiques (par exemple incident technique), seule la vidéo officielle sera consultée. Seuls les membres du jury

et de l'équipe d'arbitrage ont le droit de regarder la vidéo officielle.

7. Observation des voies de finale.

7.1 Les participants ont le droit d'observer les voies finales pendant une durée de 3 minutes avant le démarrage de la phase finale. Durant l'observation, les concurrents ne peuvent pas quitter le périmètre d'observation défini.

7.2 Il est interdit de grimper sur le mur durant l'observation. Seules les prises accessibles depuis le sol peuvent être touchées. Grimper ou toucher d'autres prises lors de l'observation disqualifie le grimpeur et le classe dernier de la phase en cours.

7.3 Durant l'observation, les coachs des équipes et les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans le périmètre d'observation.

7.4 Durant l'observation, il est interdit aux concurrents de communiquer, sous quelque forme que ce soit, avec des personnes à l'extérieur du périmètre d'observation. Des questions concernant la voie ne peuvent être posées qu'aux membres de l'équipe d'arbitrage.

7.5 Durant l'observation, les concurrents peuvent prendre des notes manuscrites (esquisses). Tous les autres moyens d'observation et d'enregistrement sont prohibés. Chaque participant·e est personnellement responsable de s'informer complètement des instructions concernant la voie à grimper.

7.6 Une fois le temps d'observation écoulé, les compétiteurs retournent immédiatement dans la salle d'isolement.

8. Déroulement de la compétition

8.1 La compétition de difficulté se compose de quatre voies de qualification et une voie de finale.

8.1.1 Durant la phase de qualification, il n'y a pas de temps d'observation ni d'isoloir.

8.2 Lors des qualifications le temps de passage est de 5 minutes par voie, les essais ne sont pas chronométrés. Lors des finales, le temps de passage est de trois minutes par voie. Si ce temps est dépassé, l'essai est considéré comme terminé et est comptabilisé comme un essai manqué.

8.3 Sitôt que les deux pieds ont quitté le sol, la voie est considérée comme entamée et le temps d'escalade imparti commence dès cet instant.

8.4 Le concurrent peut demander en tout temps combien de temps il lui reste.

8.5 Les incidents techniques englobent les événements pour lesquels les participant(e)s ne portent aucune responsabilité, par exemple:

- a. la corde tendue, qu'elle aide ou qu'elle gêne;
- b. une prise cassée, qui tourne ou qui manque;

- c. une dégaine mal positionnée ou retournée;
- d. d'autres événements dont pourraient résulter des conditions inéquitables.

En cas d'incident technique constaté par un membre de l'équipe d'arbitrage:

1. Au cas où le grimpeur se trouverait dans une position d'escalade régulière, il peut décider s'il peut continuer l'escalade ou accepter le défaut technique. S'il continue l'ascension, il ne peut plus, par la suite, se référer à cet incident technique.
2. Au cas où le grimpeur ne se trouverait pas dans une position d'escalade régulière, le ou la membre de l'équipe d'arbitrage doit décider immédiatement s'il faut redémarrer la voie ou si la tentative est considérée comme terminée.

En cas d'incident technique constaté par un concurrent:

1. Il ou elle doit l'expliquer et, après entente avec le ou la membre de l'équipe d'arbitrage, poursuivre l'escalade ou l'interrompre tout de suite. En présence d'une position d'escalade irrégulière, le ou la grimpeur/euse doit trancher immédiatement. Cette décision est définitive. Au cas où le ou la grimpeur/euse poursuivrait, il ou elle ne pourra plus se référer, plus tard, à cet incident technique.

8.6 En présence d'un incident technique, le grimpeur a droit à une pause de deux minutes dans l'isoloir avant la prochaine tentative. Le chef arbitre décide quand la prochaine tentative aura lieu.

8.7 Si les deux tentatives sont valables, on retiendra le meilleur résultat.

8.8 Une voie est considérée comme réussie «top», quand le participant touche la dernière prise à deux mains pendant 3 secondes. L'arbitre fait signe au participant que la voie est considérée comme achevée.

8.9 En cas d'ex aequo à l'issue des qualifications le chef arbitre peut autoriser une finale à 7. S'il y a plusieurs ex aequo, le chef arbitre peut ajouter une voie de qualification supplémentaire. Lors d'une finale si ni la prise la plus haute, ni le nombre d'essai et ni le temps ne permettent départager les participants pour les 1ère 2 -ème et 3ème place seulement le chef arbitre peut demander une super finale.

9. Disqualification

9.1 Les événements suivants peuvent entraîner une disqualification par le chef arbitre.

- a. Grimper (les deux pieds ont décollé du sol) ou toucher des prises hors du commencement de la voie lors de l'observation;
- b. Retard au moment d'entamer l'escalade;
- c. Non-observation d'une instruction du jury;
- d. Comportement antisportif;
- e. Ne pas porter le dossard ou ne pas le porter correctement;
- f. Utilisation d'un moyen de communication pendant l'isolement;
- g. Athlète ayant décroché une place sur le podium qui n'assiste pas à la proclamation des résultats;
- h. Communication avec des personnes hors de l'isolement.

9.2 En cas de disqualification d'un participant. Les frais de participation ne seront pas remboursés et les éventuels prix ne seront pas remis au disqualifié.

10. Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons de sécurité, d'organisation ou de bon déroulement de l'événement.

Toute modification sera communiquée aux participants dans les meilleurs délais.